

majorité d'administrateurs qui soit ou Canadiens ou résidents du Canada. Lorsque ce bill a été présenté pour la première fois il y a deux sessions, ses exigences étaient beaucoup plus strictes, en ce sens qu'elles rendaient obligatoire la nomination d'administrateurs canadiens. Les députés se rendront compte, par conséquent, que ce bill n'est pas aussi strict ou aussi limité dans ses dispositions que celui qui a été présenté pour la première fois. Sans doute, d'autres changements seront nécessaires. Ce que je propose de faire aujourd'hui, monsieur l'Orateur, c'est d'exposer les raisons pour lesquelles, à mon avis, ce bill est à la fois opportun et urgent, et de signaler deux de ses aspects qui pourraient être modifiés. Je proposerais également à la Chambre, si cette dernière y consent, qu'on l'adopte en deuxième lecture et qu'on le défère au comité permanent de la banque et du commerce.

Par exemple, il serait peut-être avantageux de changer le libellé de façon à indiquer que la majorité des administrateurs doit résider au Canada et que cette majorité soit formée en majorité d'administrateurs étrangers à la compagnie, c'est-à-dire d'administrateurs qui ne sont pas en même temps employés de la compagnie. Ils peuvent fort bien avoir des fonds dans la compagnie, mais non pas y détenir directement un poste de dirigeant.

Un autre changement proposé concerne les organisations internationales à but non lucratif, comme les organisations gouvernementales. Les honorables députés se rappelleront que dernièrement la Chambre a approuvé un bill visant à constituer en corporation l'Organisation internationale des recherches sur le cerveau. Comme d'autres organisations internationales non gouvernementales, cette organisation prévoit un conseil d'administration dont les membres viendront de différents pays.

Un membre de la tribune de la presse a écrit une thèse savante et fort intéressante intitulée *Facilitation Problems of International Association*. Il y dit que le Canada devrait s'employer davantage à attirer ces organisations. Selon le bottin qui leur est consacré, ces organisations auraient un budget de quelque 306 millions. En outre, le budget total des organisations intergouvernementales atteint environ 415 millions. C'est dire que le budget combiné des organisations internationales non gouvernementales est supérieur à celui des organisations intergouvernementales.

À l'heure actuelle, très peu de ces organismes ont leur siège au Canada, bien que je puisse mentionner l'Association internationale du transport aérien et, bien entendu, l'Organisation internationale de recherches sur le cerveau. Naturellement, il serait impossible que la majorité des administrateurs de ces organismes habitent le Canada étant donné qu'ils viennent d'un peu tous les pays du monde.

[M. Broome.]

J'aimerais citer un extrait de la conférence du premier ministre du Canada (M. Diefenbaker) au collège de Dartmouth le 7 septembre 1958:

Les répercussions politiques du fait que dans une grande mesure l'industrie canadienne continue d'être contrôlée par des étrangers et de leur appartenir cause une inquiétude indéfinissable au Canada... Les Canadiens ne veulent pas que leurs affaires économiques et encore moins leurs affaires politiques soient réglées à l'étranger.

Nombre de députés ministériels ont fait des déclarations assez semblables qui paraissent faire écho à l'inquiétude manifeste des Canadiens. Une brochure intitulée: *Foreign Investment in Canada* (Les capitaux étrangers au Canada), ouvrage de M. J. M. Smith, publié par l'Institut canadien des affaires internationales présente, page 11, un tableau coiffé du titre suivant: «Propriété et part prépondérante de non-résidents et d'intérêts américains dans un certain nombre d'industries, 1954».

Les renseignements proviennent d'une étude du comité sur les relations économiques entre le Canada et les États-Unis préparée à l'intention de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. On y voit que l'industrie automobile y compris celle des pièces de rechange est dominée par l'étranger dans la proportion de 95 p. 100; celle du caoutchouc, 93 p. 100; des appareils électriques, 78 p. 100; des produits chimiques, 75 p. 100; du pétrole, 70 p. 100; des mines et autres gisements, 57 p. 100; de la pâte de bois et du papier, 56 p. 100; de la fonte et de l'affinage des minerais non ferreux, 55 p. 100.

Les députés savent que la commission royale a présenté ses conclusions il y a déjà plusieurs années. La brochure déclare que la propriété et l'intérêt prépondérant de l'étranger, surtout dans l'industrie du pétrole, sont certainement plus accusés maintenant que ne l'indiquent les chiffres mentionnés.

On peut dire de façon générale, monsieur l'Orateur, que nous possédons et dirigeons les sphères non industrielles. Nous sommes propriétaires des routes, des hôpitaux, des immeubles publics, des maisons et des fermes, mais pour ce qui est de nos industries de fabrication et de nos industries de mise en valeur de nos ressources, nous représentons tout au plus une petite minorité de participants.

Cette brochure traite des vœux formulés par la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada; je voudrais m'y reporter. Ces vœux sont exprimés à la page 409 du rapport final, où la Commission fait trois recommandations à propos des placements étrangers au Canada. Avant de formuler ces vœux, la Commission dit qu'il importe que le Canada ne décourage pas le placement de capitaux étrangers par des